

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 01408
Numéro SIREN : 418 782 025
Nom ou dénomination : 5ASEC R I F

Ce dépôt a été enregistré le 15/02/2021 sous le numéro de dépôt 21554



2102158101



REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
PROCÈS VERBAL DE DÉPÔT D'ACTES

Dénomination : 5ASEC R I F

Numéro RCS : 418 782 025

Numéro Gestion : 2014B01408

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 8 R DU SENTIER
75002 PARIS

Numéro du Dépôt : 2021R021554 (2021 21581)

Date du Dépôt : 15/02/2021

- Type d'acte : Décision(s) du président
x4

Date de l'acte : 22/12/2020

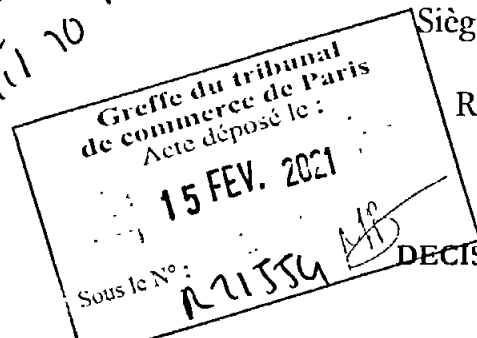
Décision 1 : Fusion définitive

fait à Paris, le 15 février 2021

reprise fusion
10/11/20
N° 116437
N° 115601 et 115594
N° 114668

14/3 1408

DP du 12/11/20
(xw) FQ



5àSec R.I.F.
Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 22.702.832 Euros
Siège social : 8 rue du Sentier
75002 Paris
R.C.S Paris 418 782 025

DECISIONS DE LA PRESIDENTE

La société 5àSec Group, S.A.S. au capital de 16.916.759,19 € dont le siège est 8, Rue du Sentier, 75002 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 498 018 233, Présidente de la société 5àSec R.I.F, représentée par Monsieur Olivier BOCCARA représentant de la société Financière Hygie Présidente de 5àSec Group, a pris au siège social, les décisions ci-après.

La Présidente rappelle que par acte sous seing privé en date à Paris du 5 Novembre 2020, les sociétés 5àSec R.I.F. et TEINTURERIE LETOURNEUR, S.A.S. au capital de 903.474 Euros, dont le siège est 28, Route de Lyons-La-Forêt, 76000 Rouen, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Rouen sous le numéro 550 500 821, , ont signés un projet de traité de fusion, aux termes duquel la société 5àSec R.I.F absorbe la société TEINTURERIE LETOURNEUR.

La fusion absorption est subordonnée à des conditions suspensives devant être réalisées au plus tard le 31 Décembre 2020.

En vertu du traité il appartient à la Présidente de l'absorbante de constater la réalisation des conditions suspensives, étant spécifié qu'elle peut renoncer à la première, convenue dans l'intérêt de l'absorbante.

Ceci étant rappelé la Présidente constate que les conditions suspensives, à savoir, sont réalisées :

- que les cocontractants de la société TEINTURERIE LETOURNEUR acceptent le transfert des contrats intuitu personae à l'absorbante, la Présidente constate que le crédit bailleur a déclaré ne pas s'opposer au transfert des contrats de la société TEINTURERIE LETOURNEUR à la société 5àSec R.I.F., et déclare renoncer à cette condition pour les autres contrats intuitu personae ;
- que le délai d'opposition des créanciers soit expiré, le délai d'opposition des créanciers a expiré le 17 Décembre 2020 à minuit ;
- que le Tribunal de Commerce de Paris ait adopté un plan de continuation pour chacune des sociétés 5àSec RIF et TEINTURERIE LETOURNEUR, le Tribunal de Commerce Paris a par jugements du 15 Décembre 2020 adopté un plan de continuation pour chacune des sociétés ;
- qu'au cas où le Tribunal de Commerce de Paris aurait déclaré inaliénable les fonds de l'absorbée, il ait autorisé la présente fusion, le Tribunal de Commerce n'a pas déclaré inaliénable les fonds de l'absorbée.

Les conditions suspensives étant réalisées la Présidente constate que la fusion absorption de la société TEINTURERIE LETOURNEUR par la société 5àSec R.I.F prendra effet le 31 Décembre à minuit, ainsi qu'il est prévu par le projet de traité de fusion.

Fait à Paris, le 22 Décembre 2020
En 4 exemplaires

M. Olivier BOCCARA
Représentant de la Présidente

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
PARIS ST-HYACINTHE
Le 30/12 2020 Dossier 2021 00004655, référence 7544P61 2020 A 19600
Enregistrement : 0 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Zero Euro
Montant reçu : Zero Euro

5àSec R.I.F.
Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 22.702.832 Euros
Siège social : 8 rue du Sentier
75002 Paris
R.C.S Paris 418 782 025

DECISIONS DE LA PRESIDENTE

La société 5àsec Group, S.A.S. au capital de 16.916.759,19 € dont le siège est 8, Rue du Sentier, 75002 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 498 018 233, Présidente de la société 5àsec R.I.F, représentée par Monsieur Olivier BOCCARA représentant de la société Financière Hygie Présidente de 5àSec Group, a pris au siège social, les décisions ci-après.

La Présidente rappelle que par acte sous seing privé en date à Paris du 10 Novembre 2020, les sociétés 5àSec R.I.F. et NEWPRESSPRO, S.A.S. au capital de 1.406.001 Euros, dont le siège social est 8, Rue du Sentier, 75002 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 814 792 446, , ont signés un projet de traité de fusion, aux termes duquel la société 5àSec R.I.F absorbe la société NEWPRESSPRO.

La fusion absorption est subordonnée à des conditions suspensives devant être réalisées au plus tard le 31 Décembre 2020.

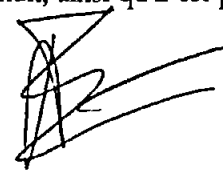
En vertu du traité il appartient à la Présidente de l'absorbante de constater la réalisation des conditions suspensives, étant spécifié qu'elle peut renoncer à la première, convenue dans l'intérêt de l'absorbante.

Ceci étant rappelé la Présidente constate que les conditions suspensives, à savoir, sont réalisées :

- que les cocontractants de la société NEWPRESSPRO acceptent le transfert des contrats intuitu personae à l'absorbante, la Présidente déclare renoncer à cette condition ;
- que la société 5àSec RIF soit agréée en qualité d'associée des filiales de la société NEWPRESSPRO, si un tel agrément est requis statutairement, l'associé de la société PART DIEU PRESSING a agréé ce jour l'absorbante ;
- que le délai d'opposition des créanciers soit expiré, le délai d'opposition des créanciers a expiré le 18 Décembre 2020 à minuit ;
- que le Tribunal de Commerce de Paris ait adopté un plan de continuation pour chacune des sociétés 5àSec RIF et NEWPRESSPRO, le Tribunal de Commerce Paris a par jugements du 15 Décembre 2020 adopté un plan de continuation pour chacune des sociétés ;
- qu'au cas où le Tribunal de Commerce de Paris aurait déclaré inaliénable les fonds de l'absorbée, il ait autorisé la présente fusion, le Tribunal de Commerce n'a pas déclaré inaliénable les fonds de l'absorbée, ni les titres qu'elle détient.

Les conditions suspensives étant réalisées la Présidente constate que la fusion absorption de la société NEWPRESSPRO par la société 5àSec R.I.F prendra effet le 31 Décembre à minuit, ainsi qu'il est prévu par le projet de traité de fusion.

Fait à Paris, le 23 Décembre 2020
En 4 exemplaires



M. Olivier BOCCARA
Représentant de la Présidente

Immatriculé à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'IMMATRICULATION
PARIS ST-HYACINTHE
Le 30/12 2020 Dossier 2021 00004656, référence 7544P61 2020 A 19601
Enregistrement : 0 € Pénalités : 0 €
Total liquidé : Zero Euro
Montant reçu : Zero Euro



5àSec R.I.F.
Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 22.702.832 Euros
Siège social : 8 rue du Sentier
75002 Paris
R.C.S Paris 418 782 025

DECISIONS DE LA PRESIDENTE

La société 5àsec Group, S.A.S. au capital de 16.916.759,19 € dont le siège est 8, Rue du Sentier, 75002 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 498 018 233, Présidente de la société 5àsec R.I.F, représentée par Monsieur Olivier BOCCARA représentant de la société Financière Hygie Présidente de 5àSec Group, a pris au siège social, les décisions ci-après.

La Présidente rappelle que par acte sous seing privé en date à Paris du 9 Novembre 2020, les sociétés 5àSec R.I.F. et GSBC, S.A.S. au capital de 10.000 Euros, dont le siège est 8, Rue du Sentier, 75002 Paris, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 799 142 328, , ont signé un projet de traité de fusion, aux termes duquel la société 5àSec R.I.F absorbe la société GSBC.

La fusion absorption est subordonnée à des conditions suspensives devant être réalisées au plus tard le 31 Décembre 2020.

En vertu du traité il appartient à la Présidente de l'absorbante de constater la réalisation des conditions suspensives, étant spécifié qu'elle peut renoncer à la première, convenue dans l'intérêt de l'absorbante.

Ceci étant rappelé la Présidente constate que les conditions suspensives, à savoir, sont réalisées :

- que les cocontractants de la société GSBC acceptent le transfert des contrats intuitu personae à l'absorbante, la Présidente déclare renoncer à cette condition ;
- que le délai d'opposition des créanciers soit expiré, le délai d'opposition des créanciers a expiré le 17 Décembre 2020 à minuit ;
- que le Tribunal de Commerce de Paris ait adopté un plan de continuation pour la société 5àSec RIF le Tribunal de Commerce Paris a par jugement du 15 Décembre 2020 adopté un plan de continuation pour la société 5àsec R.I.F..

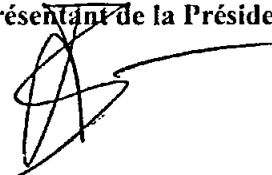
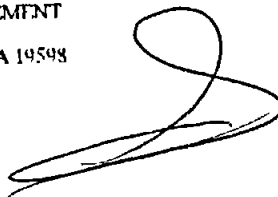
Les conditions suspensives étant réalisées la Présidente constate que la fusion absorption de la société GSBC par la société 5àSec R.I.F prendra effet le 31 Décembre à minuit, ainsi qu'il est prévu par le projet de traité de fusion.

Fait à Paris, le 22 Décembre 2020

En 4 exemplaires

M. Olivier BOCCARA
Représentant de la Présidente

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
PARIS ST-HYACINTHE
Le 30/12 2020 Dossier 2021 00004653, référence 7544P61 2020 A 19598
Enregistrement : 0 € Penalties : 0 €
Total liquidé : Zero Euro
Montant reçu : Zero Euro



5àSec R.I.F.
Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 22.702.832 Euros
Siège social : 8 rue du Sentier
75002 Paris
R.C.S Paris 418 782 025

DECISIONS DE LA PRESIDENTE

La société 5àsec Group, S.A.S. au capital de 16.916.759,19 € dont le siège est 8, Rue du Sentier, 75002 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 498 018 233, Présidente de la société 5àsec R.I.F, représentée par Monsieur Olivier BOCCARA représentant de la société Financière Hygie Présidente de 5àSec Group, a pris au siège social, les décisions ci-après.

La Présidente rappelle que par acte sous seing privé en date à Paris du 9 Novembre 2020, les sociétés 5àSec R.I.F. et SoyezBCBG, S.A.S. au capital de 5.558 Euros, dont le siège est 38, Rue Croix des Petits Champs, 75001 Paris, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 807 557 210, , ont signés un projet de traité de fusion, aux termes duquel la société 5àSec R.I.F absorbe la société SoyezBCBG.

La fusion absorption est subordonnée à des conditions suspensives devant être réalisées au plus tard le 31 Décembre 2020.

En vertu du traité il appartient à la Présidente de l'absorbante de constater la réalisation des conditions suspensives, étant spécifié qu'elle peut renoncer à la première, convenue dans l'intérêt de l'absorbante.

Ceci étant rappelé la Présidente constate que les conditions suspensives, à savoir, sont réalisées :

- que les cocontractants de la société SoyezBCBG acceptent le transfert des contrats intuitu personae à l'absorbante, la Présidente déclare renoncer à cette condition ;
- que le délai d'opposition des créanciers soit expiré, le délai d'opposition des créanciers a expiré le 17 Décembre 2020 à minuit ;
- que le Tribunal de Commerce de Paris ait adopté un plan de continuation pour chacune des sociétés 5àSec R.I.F et SoyezBCBG, le Tribunal de Commerce Paris a par jugements du 15 Décembre 2020 adopté un plan de continuation pour chacune des sociétés ;
- qu'au cas où le Tribunal de Commerce de Paris aurait déclaré inaliénable les fonds de l'absorbée, il ait autorisé la présente fusion, le Tribunal de Commerce n'a pas déclaré inaliénable les fonds de l'absorbée.

Les conditions suspensives étant réalisées la Présidente constate que la fusion absorption de la société SoyezBCBG par la société 5àSec R.I.F prendra effet le 31 Décembre à minuit, ainsi qu'il est prévu par le projet de traité de fusion.

Fait à Paris, le 22 Décembre 2020

En 4 exemplaires

M. Olivier BOCCARA
Représentant de la Présidente

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
PARIS ST-HYACINTHE
Le 30/12/2020 Dossier 2021 00004654, référence 7544P61 2020 A 19599
Enregistrement : 0 € Pénalités : 0 €
Total liquidé : Zero Euro
Montant reçu : Zero Euro

